

Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée Dumont d'Urville Laplace - IFPRA - BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

Lycée Dumont d'Urville Laplace - IFPRA - BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - en apprentissage (46242)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de vœux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Dumont d'Urville Laplace - IFPRA - BTS - Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - en apprentissage (46242)	Jury par défaut	Tous les candidats	2	27	1

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Le niveau dans les matières scientifiques	Notes de mathématiques et sciences physiques	Essentiel
	Niveau dans les matières technologiques ou professionnelles	Résultats dans les enseignements éventuellement suivis	Essentiel
	Les résultats scolaires de première et de terminale	Notes de la fiche Avenir	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité d'expression écrite	Orthographe et capacités argumentaires	Très important
	Méthodes de travail	Champ correspondant de la fiche Avenir	Très important
Savoir-être	Implication	Appréciations portées sur les bulletins	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Aptitude à poursuivre en post-bac	Vérifier les avis sur la fiche Avenir	Important
	•Le projet professionnel décrit par le candidat dans son projet de formation motivé, sa connaissance des métiers auxquels prépare le BTS, la projection vers les métiers envisagés	Adéquation du projet à la formation demandée	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Evaluation de la motivation et de l'engagement.	Lettre de motivation	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est inférieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)

Série STI2D

- Architecture et construction (EDS)
- Energies et environnement (EDS)
- Ingénierie et développement durable (EDS)
- Ingénierie, innovation et développement durable (EDS)
- Innovation Technologique (EDS)
- Innovation technologique et eco-concept (EDS)
- Physique-Chimie et Mathématiques (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

L'ensemble des critères évalués permet au dossier d'obtenir une note sur 20. Si cette note est trop faible, le candidat peut être non classé.

Critères « parcours en cordée de la réussite »

Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite. Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures

Nous n'avons pas eu de dossier à classer avec ce parcours.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Une commission d'examen des vœux est créée pour chacune des formations de l'établissement. Elle a pour objectif d'étudier et de classer les dossiers de candidatures. La commission ne peut prendre en compte que les éléments qui figurent dans les « critères généraux d'examen des vœux » qui figurent pour chacune des formations dans les paramétrages de Parcoursup, informations que peuvent lire les candidats avant la saisie de leurs vœux. Pour l'essentiel, ces critères généraux mentionnent la prise en compte des notes de 1ère et terminale, des éléments de la fiche Avenir, de la qualité de la lettre de motivation (« projet de formation motivé »).

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La commission d'examen des vœux recherche particulièrement des résultats autant que possible équilibrés entre les disciplines professionnelles ou technologiques et les matières générales. - L'attention des candidats est attirée sur la qualité de rédaction du projet de formation motivé qui doit notamment illustrer l'intérêt pour la formation en particulier et non donner le sentiment d'être un courrier-type adapté à toutes les formations. Il est fortement conseillé de s'informer sur le contenu de nos formations en nous rencontrant sur les salons étudiants ou aux portes ouvertes de l'établissement.

Pour le parcours en apprentissage, il est primordial d'obtenir un accord de principe avec une entreprise du secteur industriel.

Signature :

ERIC GOUGAUD,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée

Dumont d'Urville Laplace - IFPRA